

PROCES VERBAL

Procès Verbal des Assemblées Générales Extraordinaire et Ordinaire qui se sont tenues le Samedi 29 Mars 2008 à la Maison des Associations d'Antibes (06600), 288 Chemin de St Claude, sur convocation en date du 11 Mars 2008.

Nombre d'associations, ou collectifs associatifs, ou membres individuels présents : 24.

Associations ou individuels représentés : 9

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 9 H 35 ; fin de la séance : 12 H 30.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

A la suite du décès de Mlle D'ALES de BOSCAUD, le siège social est transféré chez Mme PINEL : Lavandes 18 - 814, Bd Guillaume Apollinaire, 06600 Antibes.

Unanimité.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Les divers points évoqués en séance, en conformité avec l'ordre du jour sont les suivants :

Approbation des procès verbaux des assemblées générales extraordinaire et ordinaire du 17 Mars 2007 et du Conseil d'Administration (élargi) du 13 Octobre 2007.

Unanimité.

II **Rapport financier** : Mme PINEL trésorière.

1 **Compte de résultat** – annexe 1 – vote à l'unanimité.

2 Pour 2008, il faut prévoir :

1) Des frais de secrétariat, 6€ par page

2) Des frais de gestion du site internet, 40€ par mois, soit 480€ par an.

Unanimité.

3 Vote des cotisations années 2008 :

GADSECA :

Membre individuel : 20 €

Associations : moins de 50 membres : 35 € - Plus de 50 membres : 80 €

Plus de 80 membres : 80 €, augmentés de 1 € par membre supplémentaire.

U.R.V.N : 100 €

Unanimité.

Lavandes 18. 814 Bd Apollinaire

Siège social : ~~Village n° 16 - 537 chemin de Beauvert~~ - 06600 ANTIBES

Correspondance : 142 chemin de la Tella - 06360 EZE Village — Tél/Fax : 04 93 41 01 22

1

III Rapport d'activité du GADSECA.

1 Commissions :

1.1 Sites : Mme MAQUARD.

– Commune d'Antibes :

- a) « La Siesta » en application des nouvelles normes, mise en conformité des bâtiments recevant du public, (casino, restaurant) – végétalisation du parking. Le dossier des constructions illégales en dur sur le domaine public maritime sera traité après la saison estivale.
- b) « La maison des Pêcheurs » restructuration totale du bâtiment (hôtel + restaurant + parkings) après la saison estivale
- c) Hôtel « Les Belles Rives », un accès à la plage sera implanté pour les personnes à mobilité réduite.

CODERST : Mr MAUVAIS

- Bar sur Loup, Sté Mane : extension du bâtiment « Arômes » existant
- Cannes – Mandelieu : syndicat intercommunal – installation provisoire de traitement des produits de dragage en zone inondable.
- Nice : Centre Lacassagne et Hôpital de Cimiez : construction d'une blanchisserie inter- hospitalière.

AEROPORT NICE CÔTE D'AZUR : Mme LEON.

- 14/12/2007 – réunion du Comité de Suivi de la Charte de l'Environnement.
Informations complémentaires demandées par le Préfet.

Agriculture : Mme PINEL.

- La CEE remet en cause la politique agricole de la France, ainsi que les aides et subventions allouées.

CLIS – CLI : pas de réunion.

Natura 2000, terrestre : Mme BEGOU – PIERINI.

Sites menacés par des projets :

- Montauroux : création d'une décharge de déchets ménagers ;
- St Cézaire : création d'une station d'épuration ;
- Le Tignet : création d'un golf (18 trous) + hôtel et résidence hôtelière + 165 maisons.

Natura 2000, mer : Mme MAQUARD.

- 24/01/2008 – réunion préfectorale. Mise en place de la phase de concertation concernant les 3 caps des Alpes Maritimes, communes d'Antibes, du Cap Ferrat et du Cap Martin.

Demandes du GADSECA :

- 1) Cap Martin : procédures de concertation avec l'Etat Italien et la Principauté de Monaco ;
- 2) Gestion du trafic des paquebots de croisière, en particulier rade de Villefranche sur Mer.

2 Dossiers départementaux :

2.1 Plan départemental des déchets des Alpes Maritimes.

Le GADSECA est représenté dans trois commissions. Les 3 réunions de concertation qui se sont déroulées durant l'année 2007 sont restées sans résultat concret du fait des campagnes électorales. Mr HOULGATTE demande qu'un nouveau courrier de rappel soit adressé en Juin à Mr ESTROSI, Président du Conseil Général.

2.2 Transports : pas de réunion.

2.3 Eau : Mr RUSSEL.

Pas d'activité dans les commissions durant le dernier trimestre 2007.

- Eau potable : dans le but d'obtenir une gestion économe de cette ressource, il est regrettable qu'une nouvelle campagne de sensibilisation n'ait pas été renouvelée auprès des différents consommateurs : communes, industriels, particuliers, golfs.
- Basse vallée du Var : la consommation d'eau potable de la moitié de la population du département dépend de la nappe du Var. Sa préservation impose le maintien d'une zone agricole continue dans la plaine en aval de Gattières, St Jeannet et La Gaude, et ceci en opposition avec le développement de zones d'activités souhaitées par les Elus.

3 U.R.V.N.

3.1 Nomination de Mr Pierre GUYOMARD pour représenter l'U.D.V.N. 06 au sein de l'U.R.V.N. dans le cadre des dossiers relatifs au littoral.

Unanimité.

3.2 Journée Natura 2000. département des Alpes Maritimes : 16 Mai 2008, Campus Valrose, Nice.

IV Rapport d'activités des secteurs géographiques.

Antibes (CASA) – Mr HOULGATTE

- L'approbation du P.L.U. est retardée d'un an du fait de la mise en place de la procédure du P.P.R.I.F.F., la protection de la zone du patrimoine architectural, urbain, paysager (Z.P.P.A.U.P.) de 2001 sera respectée.
- Le P.D.U. : avis favorable.
- Le S.C.O.T. : rapport favorable.

Cannes – Mandelieu.

- Station d'épuration : projet en cours d'élaboration. Le GADSECA s'est prononcé en faveur de ce dossier inter communal.
- P.D.U. : dossier en attente, études en cours pour le Bd Carnot.

Nice : (CANCA).

- P.D.U. : approuvé.
- Rive gauche du Var :
 - 1) Assainissement : raccordement des communes de Levens et Castagniers à la station d'épuration Haliotis de Nice.
 - 2) Vallons obscurs : dossier Natura 2000, document d'objectifs validé

V Tour de table des associations et membres individuels.

Mandelieu : Association Maure Vieille.

Vigilance vis-à-vis de deux projets :

- 1) La décharge départementale sur le site de Barbossi ;
- 2) Un ensemble immobilier dans le secteur classé du site de l'Estérel, surface concernée 13 ha.

2 Association CESAM, Nice. (sentiers littoraux).

- interventions auprès de différentes autorités administratives pour non respect de la loi littoral, de la bande littorale des 100 m, des sites classés sur les communes d'Antibes, St Jean Cap Ferrat, Roquebrune Cap Martin.
- Participation active pour la réalisation du sentier littoral entre le Cap de Nice et Villefranche sur Mer.

3 Les Amis de la Napoule.

- Vigilance vis-à-vis du projet de décharge départementale sur le site de Barbossi.
- Intervention auprès des services municipaux, à la suite des difficultés de circulation, même en période hivernale, dues aux infrastructures routières sous – dimensionnées par rapport aux nombreuses constructions nouvelles réalisées.

4 Association « LOU GRANOUÏE » - Villeneuve Loubet.

- La décharge départementale de la Glacière, implantée sur la commune est source de nuisances permanentes. En moyenne, ce CET de classe 2, à l'origine zone Z.N.I.E.F.F., reçoit 300.000 tonnes de déchets par an.
Une décharge n'est pas moins polluante qu'une usine d'incinération : production de biogaz et de lixiviats.
Cette décharge sera saturée en 2009/2010 (demain !!) d'où l'extrême urgence d'un plan départemental prenant en compte le tri, le compostage, le recyclage, l'incinération, les nouvelles techniques, ex : thermolyse, méthanisation.
Rappel : 7 à 8 ans sont nécessaires pour la création de ces installations classées.
Sans commentaire...

5 ASPRODEF : St Vallier de Thiez.

Problème d'implantation pour la future gendarmerie.

Animations pour la commune : conférences sur l'eau animée par Veolia – fleurissement communal par les élèves du lycée horticole d'Antibes.

6 Mr DENTAL : représentant du GADSECA au Conseil du Développement de la CASA.

- Dossier en cours : patrimoine naturel et urbain – contrats de baie – déchets – SCOT (approuvé).

7 Mr BRIZAY : représentant du GADSECA au Conseil du Développement de la CASA.

- Dossier en cours : transports - SCOT (approuvé).

8 Collectif associatif du bassin cannois – CEBAC – Mr GUYOMARD

- Livre blanc du CEBAC remis aux Elus et candidats lors de la campagne électorale des municipales 2008.

Contrats de baie des Alpes Maritimes.

Les 2 contrats engagés en 2002, Ouest et Est, sont en phase terminale, ils concernent 104 km des 120 km de la zone littorale des Alpes Maritimes.

Celui de la baie de Cannes intéresse 14 communes dont 5 du littoral et celui de la baie de Nice 24 communes dont 8 du littoral.

Leurs bassins versants sont irrigués par 5 fleuves : la Siagne, le Loup, la Cagne, le Var, le Paillon.

La majeure partie de la population du département vit dans cette zone littorale.

En conséquence, l'assemblée générale décide l'envoi d'une requête à Mr le Préfet de Alpes Maritimes, afin que soit mises en oeuvre les modalités d'élaboration des plans d'actions, dans le cadre d'une concertation du public.

9 Association de sauvegarde et défense de l'environnement – Mandelieu – La Napoule.

Des démarches permanentes sont effectuées au niveau ministériel, préfectoral, collectivités territoriales, afin que soit prise en compte l'opposition des habitants de Mandelieu – La Napoule au projet de décharge départementale de classe 2 sur le site de Barbossi.

L'association craint, tout particulièrement, que la Préfecture impose un P.I.G. pour ce projet de décharge.

10 La Tousque : Le Cannet.

Les problèmes sont les mêmes que ceux de l'ensemble du bassin cannois : circulation routière, bruits, incivilités, déchets, qui portent atteinte à la qualité de la vie. Actions auprès de la mairie pour le respect des règles d'urbanisme et d'environnement.

11 A.D.C.V. Défense du cadre de vie : Mougins.

Si le projet d'implantation d'Ikéo sur la commune a été annulé, l'association reste très vigilante vis-à-vis d'un nouveau dossier de « développement harmonieux et maîtrisé de l'activité économique de la Z.A.C. St Martin ».

PLU – projet de changement de Zones agricoles en zones urbanisées.

12 A.J.C.V. Association Juanaise de défense du cadre de vie – Juan les Pins.

Les buts de l'association sont la protection de l'environnement, la défense du patrimoine naturel, urbain, historique et culturel.

Projet de création d'un circuit culturel pour la valorisation des sites patrimoniaux naturels et architecturaux.

Opposition en cours à la destruction d'un grand hôtel de Juan les Pins au bénéfice de 2 immeubles.

13 Défense de l'Avenue de Rostagne – Antibes – Mr COLLOT, membre individuel.

Les riverains se sont opposés à l'abattage d'arbres multi centenaires de la « Bastide de la Verne », ancienne magnanerie de XVII ème siècle, répertoriée dans l'inventaire du patrimoine architectural et historique d'Antibes – Juan les Pins.

Dans le cadre du P.L.U. – patrimoine bâti et protégé – des démarches ont été faites auprès de la mairie, afin que ce secteur à haute valeur patrimoniale, naturelle et touristique, soit préservé au sein d'une Z.P.P.A.U.P.

14 ADEN – Le Cannet – Mr GIUDICELLI.

Difficultés d'actions pour l'association concernant :

- Le PDU du syndicat intercommunal des transports publics signé en 2004 ! mais non appliqué à ce jour. (absence de concertation)
- Espaces verts, terrains agricoles à conserver impérativement.
- Développement durable : économie d'énergie, eau, assainissement, peu de prise en compte de ces priorités.
- En tant que Vice –président, Mr GIUDICELLI souligne tout particulièrement le projet d'aménagement de la plaine du Var, classé opération d'intérêt national (OIN) qui impose études, propositions, interventions de l'ensemble des associations concernées du GADSECA.

VI Renouveaulement du Conseil d'Administration

Voir annexe 2 : résolutions V, VI et VII

Vote des résolutions

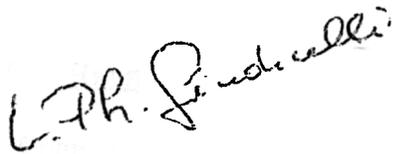
Annexe 2

Sans objet

Antibes, le 9 Juin 2008

Le Vice Président

Mr P. GIUDICELLI



La Présidente

Mme F. MAQUARD

